

## Entreprises et collectivités



Vous êtes une entreprise ou une collectivité et votre flotte de véhicules doit être renouvelée régulièrement ? Vous êtes un professionnel de l'automobile et les voitures reprises à vos clients vous encombrant ?

Vous pouvez devenir donateur et céder vos véhicules à la PRAM. Après révision, ils seront proposés à des personnes en situation de précarité, orientées par des travailleurs sociaux.

### **Pourquoi nous soutenir ?**

Soutenir la PRAM c'est :

- participer concrètement à un projet d'utilité sociale, vous pouvez ainsi développer votre démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises.
- valoriser votre engagement citoyen auprès de vos clients, de vos partenaires et de vos salariés.

### **En soutenant la PRAM, améliorez votre impact sur la société**

- Plus-value sociale :

Par votre geste solidaire, vous devenez acteur de l'aide à l'insertion et à la mobilité. Vous améliorez les conditions de vie familiale, sociale et professionnelle de personnes en situation de précarité en leur permettant d'accéder ou de se maintenir dans l'emploi.

- Plus-value environnementale :

En évitant d'amener à la destruction des véhicules qui peuvent encore servir, vous participez à la lutte contre le gaspillage.

- Plus-value économique :

En faisant don de véhicules à la PRAM, vous évitez des frais de stockage ou de destruction.

L'association PRAM est reconnue d'intérêt général, vous pouvez donc bénéficier d'un crédit d'impôt en contrepartie de votre don.

### **Comment nous soutenir ?**

Don, mécénat financier, ou mécénat de compétences, votre entreprise ou votre collectivité peut apporter son soutien à la PRAM.

### **Le mécénat en nature :**

Le don de véhicules est la base de notre projet. Nous recherchons en priorité des voitures de moins de 20 ans, en bon état général. En particulier ceux nécessitant un coût d'entretien réduit et une consommation carburant raisonnable.

### **Le mécénat financier :**

Vous pouvez nous aider à financer notre activité. Votre soutien nous aidera à pérenniser et à développer notre projet.

### **Le mécénat de compétences :**

Il permet aux entreprises la mise à disposition ponctuelle et gracieuse de personnel auprès d'organisme d'intérêt général. Il peut prendre la forme de prêt de main d'œuvre ou de prestation de services. Vous pouvez ainsi valoriser les compétences de vos collaborateurs en les impliquant dans un projet fédérateur.

### **En soutenant la PRAM, vous bénéficiez d'un crédit d'impôt**

Quel que soit votre soutien, nous pouvons vous transmettre un reçu fiscal. La PRAM est une association loi 1901 reconnue d'Intérêt Général, les dons financiers, en nature ou en compétences ouvrent droit à une réduction d'impôts. Les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés peuvent prétendre à une déduction fiscale égale à 60% de la valeur du don dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires hors taxes \*.

Si vous faites don d'une voiture estimée à 1000 €, vous bénéficiez d'une déduction fiscale de 600 €.

\* article 238 bis du Code Général des Impôts.

### **Les types de véhicules recherchés**

La PRAM s'adresse à des personnes en situation de fragilité économique. Pour répondre à leurs besoins, les véhicules que nous collectons sont vendus à bas prix. Nous recherchons donc des véhicules en bon état général, nécessitant des frais de réparation limités. Nous sommes également attentifs à l'état de la carrosserie.

Toutes les propositions de dons sont étudiées avec attention. Toutefois, nos recherches concernent en priorité des véhicules âgés de moins de 20 ans avec un kilométrage n'excédant pas :

- Pour les véhicules Diesel : 300 000 km
- Pour les véhicules Essence : 250 000 km

En effet, au-delà, nous considérons que l'usure générale du véhicule est trop avancée. Celle-ci risquerait de mettre en difficultés les bénéficiaires qui auraient à supporter des frais d'entretien et de réparation à court terme.

Afin de limiter le coût de l'édition de la carte de grise et de l'assurance, nous collectons des voitures d'une puissance fiscale inférieure à 8 chevaux.